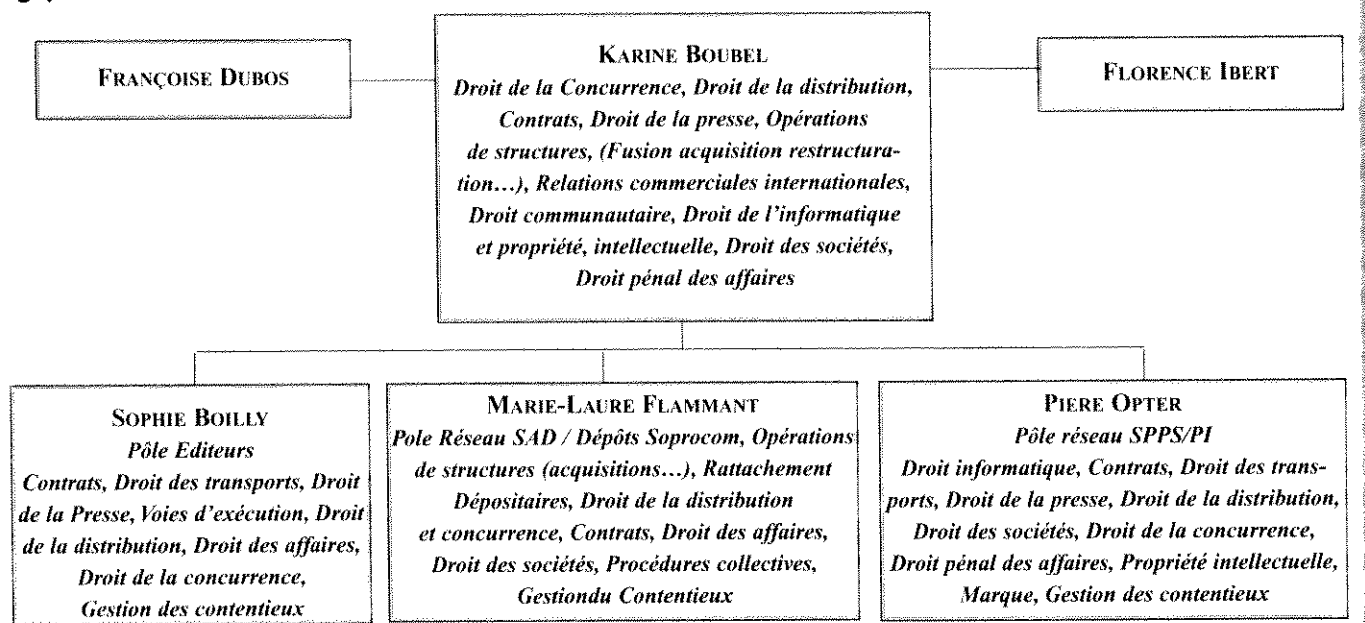


L'équipe de...

LJA

...NMPP



L'entreprise

Fondé en 1947 quelques jours après la promulgation de la loi Bichet, les NMPP ont pour vocation d'assurer et de promouvoir la diffusion de la presse écrite. Ils distribuent 85 % des quotidiens et magazines vendus au numéro en France et dans une centaine de pays étrangers. Avec un volume d'affaires annuel de 2,56 milliards d'euros, ils pilotent directement une cinquantaine de dépôts et une dizaine de filiales à l'étranger. SARL au capital de 50 000 euros, les NMPP sont détenues à 51 % par les éditeurs, regroupés en 5 coopératives, et à 49 % par Hachette qui a un rôle d'opérateur. Face à la baisse de la vente au numéro, à la déferlante des gratuits, le groupe a modernisé sa structure en quelques années. Il a notamment lancé SARRA, un logiciel permettant d'éviter les ruptures de stocks dans les magasins grâce aux réassorts automatiques. Il a également mis en ligne son propre site Internet grand public pour aider les consommateurs à trouver les titres recherchés au plus proche de chez eux.

La direction juridique

Composée de trois juristes, quatre assistantes ayant des missions juridiques et d'une directrice juridique, l'équipe est expérimentée et autonome. Chaque juriste est chargé d'un périmètre d'intervention dont il gère l'ensemble de l'activité opérationnelle et les contentieux. Deux d'entre eux sont d'anciens avocats. La directrice juridique, Karine Boubel, se dit « contre le monopole d'activité du directeur juridique », et donne « toute sa confiance à son équipe ». Ainsi, elle n'intervient que ponctuellement dans la gestion particulière de dossiers et se charge pour sa part de projet transverses, notamment de contrats, de problématiques juridiques des filiales et des questions de droit de la concurrence. « Les NMPP sont en position dominante sur le marché de la vente de la presse au numéro ce qui engendre de nombreuses problématiques juridiques passionnantes en matière de concurrence ». Karine Boubel est membre du comité exécutif et se dit sollicitée lors des réflexions stratégiques et opérationnelles de la direction générale.

Karine Boubel



« Mon métier est une vocation. Je me suis toujours destinée au métier de conseil juridique en entreprise », explique Karine Boubel. Après une maîtrise à Paris II, elle part suivre des cours de droit nord-américain à l'Université de Montréal pendant six mois. Elle rentre en France et obtient un DESS Juriste d'affaires et le DJCE de l'Université de Caen. Elle débute ensuite sa carrière au sein du groupe Usinor, dans la branche inox. En 1996, elle se voit confier un poste de juriste à l'IRSID, le laboratoire de recherche du groupe situé en Lorraine, avant d'intégrer le pôle juridique Est du groupe en charge des affaires juridiques d'une trentaine de sites industriels et de l'IRSID. En décembre 98, elle décide de rejoindre le groupe Elior. Trois ans plus tard, elle est nommée responsable juridique de l'ensemble des activités restauration en entreprise en France. Elle rejoint le groupe NMPP en juillet dernier et devient rapidement directrice juridique. « J'ai toujours été intriguée par le fait qu'un journal publié à 1h du matin soit distribué quatre heures plus tard à l'autre bout de la France. Le dynamisme du groupe et l'engagement de Rémy Pflimlin m'ont également convaincu de l'intérêt de ce poste », précise-t-elle.

Ses conseils

Le groupe confie ses dossiers de droit des affaires, transport et contentieux à Frédéric Dereux du cabinet PDGB, à Françoise Choisel de Monti, Daniel Costan du cabinet Costan & Rivoir et Jean-Michel Orefice. Des dossiers de droit des sociétés sont confiés à Sophie de Senilhes de PMR & Associés. Côté droit pénal, des affaires sont confiées à Bérenger Tourné du cabinet Alinea. Alain Georges et Frédéric Pradelles du cabinet Latham & Watkins traitent des problématiques de droit de la concurrence, tandis que Laurent Szuskin intervient en matière de propriété intellectuelle.